

conseil s'il s'agit d'un employé permanent, 813-814—Discussion des articles de la loi concernant les renvois, 814-816—Les augmentations statutaires ne présentent aucune difficulté—Les promotions: une question des plus importantes; comment voulez-vous que l'on obtienne une bonne administration si le chef d'une division ou d'un ministère ne peut récompenser le mérite et la compétence; un fonctionnaire peut croire qu'il n'est pas responsable envers son sous-ministre, 816—Service civil en Angleterre, 816-817—Le cas de Sarah Payne, 817—En faveur du principe de mérite—Employés du ministère à Ottawa et en dehors, 3,220; classes des employés; service et travaux des divisions principales, 817-819—Relevé des vacances au cours des trois dernières années finissant le 31 mars 1923, 758; total des nominations pendant la même période, 902 821—Conseils Whitley: pas en faveur, au début, de l'établissement de ces conseils, 821—Nominations au ministère—Explique le cas de Albert Helmer; la question est devant la Commission en vue de lui donner un nouvel emploi, 822-823—Situation dans la division de l'arpenteur général, 823-824—Les ouvriers sont employés pendant l'été seulement, 824—En fait de classification les recommandations ne sont pas toujours acceptées—On procède à la reclassification depuis 1918—J'ai comparu en personne devant la Commission au sujet de la reclassification de 692 cas—Avant la classification le témoin avait huit divisions sous sa direction, en a maintenant 313, 824-826—Augmentation de salaires; il faut préparer une feuille spéciale pour chaque augmentation—Environ deux mille employés ont droit à une augmentation—La préparation de ces feuilles exige maintenant beaucoup plus de travail—Le témoin soumet un relevé de la correspondance de son ministère avec la Commission du Service civil, 826-827—Retraite, révision des salaires et boni, 828—Fusion des divisions du service—Division du personnel selon l'utilité—Augmentation du personnel—Ministère de l'Immigration; la division des terres, 829-830—Le ranch Matador, 830—Négociations relativement aux ressources naturelles, 833.

DESBARATS, C.M.G., GEORGE J., Sous-ministre suppléant de la Défense:—Fusion des ministères du Service naval et de la Milice—Le personnel est grandement réduit—Plaintes après la classification, de bons résultats ont été obtenus du comité d'appel—Une grande amélioration dans le service serait une loi de pensions—Réorganisation satisfaisante des ministères sous la direction du témoin—La classification est entièrement trop compliquée et devrait être simplifiée—Plus il y a de coopération entre la Commission et les sous-ministres plus le service en retire de bénéfices, 743-744—Effets de la réorganisation dans le ministère du témoin; l'administration en a été simplifiée; consolidation des services; réduction du personnel et des dépenses—Personnel réduit de 125 employés—Le Service aéronautique, le Service naval et le ministère de la Milice ont été réunis sous un même chef—Ne peut rien dire au sujet des autres ministères, 744-746—Croit que la classification est trop rigide et divise le service en un trop grand nombre de compartiments étanches—La classification tient compte des distinctions entre les positions et les emplois—N'est pas membre du comité des sous-ministres—A constaté qu'il était très avantageux de laisser à la Commission du Service civil le soin de remplir les positions professionnelles et techniques—Promotions: Le sous-ministre ou le chef de division est souvent dans une meilleure position pour juger des qualifications d'un candidat à une promotion; dans le cas de mécontentement le droit d'appel devant un corps indépendant constitue une grande protection—Croît qu'un corps indépendant comme la Commission constituerait un très bon conseil d'appel, 747-748—Les positions dont l'exemption a été recommandée dans le rapport des sous-ministres relèvent du ministère de la Défense; croit que ces positions seraient mieux et plus vite remplies par les autorités locales—Positions à l'arsenal de Québec et dans les bassins de Halifax et d'Esquimalt remplies par le surintendant local sous la responsabilité du ministre—Les taux courants du salaire sont pratiquement les taux de l'union, 748-749—Positions susceptibles de concours: les employés aux chaudières à vapeur, aux grues, etc., possèdent des certificats de compétence, 750-751—S'adresse à la Commission dans chaque cas où il était exigé des qualifications spéciales ou techniques, 752—Pas de boni aux employés et aux manouvriers des grades inférieurs à l'arsenal de Québec—Ils n'ont pas droit au boni mais peuvent se qualifier pour allocation de retraite—Les hommes qui sont pratiquement permanents devraient participer aux bénéfices de la loi des pensions; à ce point de vue c'est la durée du service qui compte, 752-754—Connaissance des besoins d'un ministère: qui doit y voir, les autorités du ministère ou de la Commission—Les recommandations faites par le ministère n'ont pas toujours été acceptées par la Commission—Responsabilité—La Commission doit compter sur le ministère pour avoir une déclaration en ce qui concerne ses besoins—Le sous-ministre a le pouvoir de recommandation—Plusieurs nominations sont allées à des personnes du dehors qui n'ont pas été recommandées par le ministère, 756-758.

DIX, GEORGE M., Commis à l'Association des Vétérans de la Grande Guerre:—Il commente la demande de W. R. Shearer pour une position dans le Service civil, 595—Il donne des conseils à ceux qui désirent présenter leurs demandes pour entrer dans le Service—Reconnaît qu'un grand nombre de vétérans ont été placés à Ottawa en vertu du C.P. 1053—Annonce des positions, 596—Cas de M. Carrière qui a perdu un bras à la guerre et qui avait eu un emploi temporaire, 597.